

plainte coups et blessures

Par Marie8582 , le 17/10/2019 à 19:29
Bonjour,
Un ami est convoqué à la gendarmerie pour une plainte de coups et blessures contre son ex . Il s'est rendue à son domicile pour récuperer ses affaires et celle ci a déposer plainte pour coups et blessures. Elle a soi disant eu 8 jours d' ITT
Celui ci affirme qu'il n'a pas touché la personne mais qui est "connue " pour être vénale et menteuse.
Il s'agit de paroles contre paroles .
Comment prouver que ce n'est pas lui? Quelle est la procédure?
Marie.
Merci par avance.